



Le + syndical

CGC-DGFîP

Syndicat National des Cadres A de la DGFîP

Immeuble TURGOT

Pièce 175R / Télédoc 909

86/92, allée de Bercy

75572 PARIS Cedex 12

Les permanents nationaux: Roger Scagnelli, Secrétaire général et Stéphane Gridet, Trésorier

Tél. : 01.53.18.00.69 / 01.53.18.01.39

Mél : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.cgc-dgfip.info>

FLASH INFO

Juillet 2016

LES REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC DGFîP VALIDÉES PAR LA DG POUR LES AFîPA

REVENDICATIONS DE LA CFE-CGC :

La CFE-CGC a été un moteur pour que le dispositif PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) permette une avancée significative dans la revalorisation de la carrière des AFîPA. C'est chose faite.

Le 27 juin 2016 s'est tenu une réunion d'information pilotée par M. Mazauric sur l'application du dispositif PPCR, suivie d'un groupe de travail le 5 juillet. En septembre prochain, un autre groupe de travail est prévu.

Dans l'attente d'informations complémentaires, tous grades confondus, vous pouvez retrouver nos revendications pour l'ensemble des grades dans le cadre de PPCR en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.cgc-dgfip.info/wp-content/uploads/2016/07/ppcr-et-cadres.pdf>).

REGIME ACTUEL :

Le grade d'AFîPA comporte 6 échelons allant de l'indice brut (IB) 705 à 985. Il faut compter en moyenne 23 ans pour atteindre l'indice terminal en intégrant la carrière d'inspecteur principal. Ce grade n'a pas d'équivalence dans la grille de la Fonction Publique d'Etat.

REGIME A VENIR

1) Les positions de la CGC DGFIP et les résultats obtenus pour la carrière administrative des AfiPA :

Compte tenu des responsabilités et du positionnement d'un AFIPA, nous avons demandé l'application de la grille des attachés hors classe comportant l'indice terminal HEA. Nous souhaitons un accès au HEA sans contingentement.

Finalement, les AFiPA obtiennent en correspondance la grille indiciaire des attachés hors classe.

Rappelons que la grille des attachés hors classe comporte 7 échelons et un échelon spécial HEA 3 chevrons contingenté à 20%.

La carrière des AFIPA sera allongée de 5 ans par la création d'un 7^{ème} échelon et d'un échelon spécial HEA comprenant 3 chevrons limités à 20% des agents du grade.

L'accès au HEA est donc contingenté mais le nombre d'AFiPA actuellement au dernier échelon de leur grade ne dépasse pas le contingent de 20%. A court terme, l'accès au HEA sera quasi-automatique, mais les choses pourraient évoluer défavorablement au fil du temps. C'est pourquoi, la CGC DGFIP continue à réclamer un accès au HEA de manière automatique ou linéaire.

Le supplément de rémunération mensuelle à l'horizon 2020 serait significatif :

- en indice terminal chiffre 7^{ème} échelon (IB 1027), le gain serait d'environ 98 € par mois
- possibilité d'accéder à un grade HEA (composé de trois chevrons), soit 91 à 185 points d'indices supplémentaires correspondant à un gain de 424 € à 861 € par mois.

Cette transposition permet un gain indiciaire important (IB 985 aujourd'hui contre un IB 1216 à l'horizon 2010 pour la HEA 3^{ème} chevron).

2) La carrière comptable de l'AFiPA :

Aucun changement concernant les échelons par rapport à la situation actuelle.

L'accès aux postes de la catégorie C1 est possible comme suit :

- CSC 5 / CSC 4 : accès dès le 4^{ème} échelon du grade ;
- CSC 3 / CSC 2 : accès dès le 5^{ème} échelon du grade ;
- CSC 1 : accès dès le 6^{ème} échelon du grade ;

A noter que l'indice brut du CSC5 ne serait plus 1015 mais 1027.

Précision : Au vu du supplément financier accordé aux AFIPA de la carrière administrative, la DG ne cache pas son souhait de dissuader les AFiPA de rejoindre des postes comptables de type CSC5 et CSC4.

Enfin, une nouvelle phase de discussion PPCR va s'ouvrir en automne pour la grille des administrateurs (AFiP/AGFiP). Nous vous tiendrons informé car la CFE-CGC est le seul syndicat catégoriel représentatif au Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Pour faire entendre votre voix, n'hésitez pas à adhérer massivement à.

Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à
cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.